



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	16/04/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	08
Dont Procuration :	02
Vote à l'unanimité	
Pour :	23
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) - M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) - Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) - M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) - Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel - M. SACILE Serge - Mme DEGLAS Louisiane - Mme GILLES Christelle - Mme LAROCHELLE Lucie - M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis - M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick(21)

REPRESENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mr SACILE Serge) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE)(2)

ABSENTS : Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès - Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy - Mme CHRISTOPHE Laurence.....(6)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

01

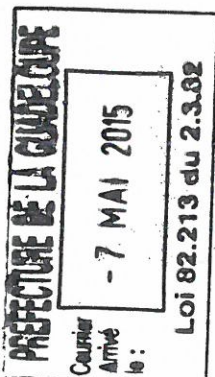
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE
 POUR L'EXERCICE 2014**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2014 de la commune de Trois-Rivières dressé par Madame le Trésorier Municipal, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	3 852 055,69	10 619 856,42	14 471 912,11
Réalisations Dépenses	2 606 147,40	10 851 024,97	13 457 172,37
Résultat d'exécut° 2014	1 245 908,29	- 231 168,55	1 014 739,74
Résultat reporté	- 48 490,94	698 144,31	649 653,37
Part affectée à l'investissement		48 490,94	48 490,94
Résultat de Clôture	1 197 417,35	418 484,82	1 615 902,17

.../...



.../...

- **Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes sur l'exercice 2014 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

Arrête le Compte de Gestion de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2014 par Madame le Trésorier Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

12 MAI 2015

